

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-7-12-6

Séance du jeudi 21 septembre 2023

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à MEYER Philippe
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KLINKERT Brigitte donne procuration à MARTIN Monique
KRIEGER Laurent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à CLAUSS Robin
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à MULLER Lucien
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à MUNCK Marc

ABSENTE :

KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 portant délégations du Conseil au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU les délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-8-6-6 du 11 septembre 2020 et n° CP-2020-10-6-3 du 23 octobre 2020 allouant des subventions respectivement aux communes de WILLER-SUR-THUR, ODEREN, LE BONHOMME et de LINTHAL au titre de la démarche GERPLAN pour des améliorations pastorales,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale de Centre Alsace et de l'équité territoriale et de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 4 septembre 2023,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agglomération de Mulhouse et de la Commission Territoriale Sud, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller du 8 septembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention d'un montant total de 53 884 € (dont 19 076 € en investissement et 34 808 € en fonctionnement) à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- Précise que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- Proroge jusqu'au 31 décembre 2024, pour les motifs indiqués en annexe 1 à la présente délibération, la durée de validité de la subvention d'un montant de 30 344 € accordée à la commune de WILLER-SUR-THUR dans le cadre de la démarche

- GERPLAN (dossier n° GPL04413) par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-8-6-6 du 11 septembre 2020,
- Proroge jusqu'au 31 décembre 2026, pour les motifs indiqués en annexe 1 à la présente délibération, la durée de validité des subventions accordées, dans le cadre de la démarche GERPLAN, par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2020-8-6-6 du 11 septembre 2020, aux communes de ODEREN (dossier n° GPL04410) et de LE BONHOMME (dossier n° GPL04409), d'un montant respectif de 11 222 € et 25 293 €,
 - Proroge jusqu'au 31 décembre 2026, pour les motifs indiqués en annexe 1 à la présente délibération, la durée de validité de la subvention d'un montant de 12 883 €, accordée à la commune de LINTHAL (dossier n° GPL04412) dans le cadre de la démarche GERPLAN par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-10-6-3 du 23 octobre 2020.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	11 277 €
P226	O002	P226E01	T05	(3011) 204-2041481-54	5 164 €
P226	O002	P226E01	T05	(3971) 204-2041582-54	2 635 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	34 396 €
P226	O002	P226E02	T06	(2531) 65-657348-76	412 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Francis KLEITZ, Vice-Président de la Communauté de communes de la région de Guebwiller

Nicolas JANDER, Vice-Président au sein de la Communauté de communes Sundgau